



Photo : SITRAM-FOVEA

3 QUESTIONS À : PHILIPPE TRIMAILLE

Vice-Président de la CAMSA,
Chargé des transports et des déplacements.

LL : Pourquoi réaliser une carte des infrastructures cyclables à l'échelle de la Région Mulhousienne ?

PT : Le parcours des cyclistes ne s'arrête pas aux limites des communes. C'est pourquoi, je me suis rapproché du Pays pour cartographier les aménagements cyclables à l'échelle de 38 communes de la Région Mulhousienne. Le travail a été réalisé par l'Agence d'Urbanisme avec la contribution du service vélos de la CAMSA, de l'association CADR 68 et du Conseil Général du Haut-Rhin. L'objectif étant de réaliser une carte partagée par tous les acteurs.

LL : Une diffusion au public est-elle envisagée ?

PT : La carte que l'on a pu découvrir lors de la Foire Internationale de Mulhouse constitue une première étape. En 2010, il est prévu de l'éditer et de la diffuser au public. Dans cette perspective, elle

sera actualisée avec tous les partenaires institutionnels et associatifs. Je souhaite qu'elle soit diffusée le plus largement possible pour être utilisée par le maximum de personnes.

LL : Quelle est l'articulation avec les politiques de déplacements à l'échelle de l'agglomération mulhousienne ?

PT : Le Plan de Déplacements Urbain de l'agglomération mulhousienne, dont je préside le comité de pilotage, a identifié 8 objectifs. Parmi ceux-ci, l'encouragement de la pratique du vélo et de la marche à pied. En favorisant l'usage du vélo dans notre agglomération, la carte des aménagements cyclables s'inscrit pleinement dans les actions du PDU et contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de vie. Le vélo est, avec la marche à pied, le mode de transport le plus propre (0g CO2 au km) et le meilleur pour la santé !

L'AGENCE D'URBANISME : QUI SOMMES-NOUS ?

Présente sur le territoire de la Région Mulhousienne depuis 1992, l'Agence est un outil d'aide à la décision qui agit aux côtés des collectivités en amont des projets. Organisme d'étude et centre de ressources, elle compte 15 collaborateurs.

Des interventions multiples

- Suivi des évolutions urbaines
- Approche prospective du territoire
- Elaboration de documents d'urbanisme (PLU, SCoT)
- Accompagnement des communes dans l'élaboration de projet urbain,
- Animation, sensibilisation aux problématiques d'aménagement : quartiers durables, formes d'habitat, insertion des projets de transport, etc.
- Appui aux dispositifs d'observation

Un lieu de débat et de partage

L'Agence est un lieu convivial où les échanges entre acteurs sont facilités et mis en valeur pour faire progresser l'action publique.

Un site web : <http://www.aurm.org>
sur lequel vous trouverez :

- Nos publications en téléchargement
- Des cartes et des données
- Une photothèque



Le Pays de la région mulhousienne rassemble 38 communes issues de la communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace et des communautés de communes de l'Île Napoléon, des Collines, de Porte de France Rhin Sud auxquelles s'ajoutent isolément Illzach, Pfostatt, Heimsbrunn et Galfingue,

Cette action d'information et de sensibilisation sur l'usage du vélo résume le rôle de cette institution : affirmer l'existence d'un territoire vécu et fédérer tous les acteurs locaux ayant pour objectif d'élaborer un Projet global de développement durable.

Un projet de territoire sous forme d'un « contrat » auquel adhèrent l'Etat, la Région Alsace et le Département, formalise le cadre de ses interventions.

Les collectivités du Pays de la région mulhousienne



Lettre d'information éditée par :
L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
33 Grand Rue • 68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 45 90 00 • Fax : 03 89 46 21 51
Directeur de la publication : Reynald BAVAY
Directeur de la rédaction : Cécile LEHR-COQUET
Rédaction : Equipe de l'Agence
Crédit Photos : Aurm
ISSN : 1255 - 7323 Dépot légal : à parution
Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et la référence exacte.



agence d'urbanisme de la région mulhousienne

édito

250 km ! Les aménagements cyclables tissent leur toile sur le territoire de la Région Mulhousienne et unissent les lieux de vie de ses habitants. Nul ne s'en plaindra. Ce nouveau numéro de "La Lettre" présente un état des lieux des aménagements réalisés grâce notamment aux initiatives prises par les collectivités composant le Pays de la Région Mulhousienne ainsi que par la Région et le Département.

Pourtant, bien que nécessaires et indispensables, ces infrastructures ne suffisent pas. La ville, les bourgs, les quartiers, les villages sont faits de rues, d'avenues, de trottoirs, de places, autant d'espaces qu'il faut concevoir durablement. Les piétons, les cyclistes et autres modes doux* doivent trouver leur place au sein d'espaces publics bien traités, bien pensés et porteurs de convivialité.



Jean ROTTNER,
Président de l'Agence
d'Urbanisme

Aménagements cyclables

Une carte pour la Région Mulhousienne

Préservation de l'environnement, préoccupations économiques, incitation à maintenir conditions physiques et santé, toutes les raisons sont bonnes pour nous encourager à utiliser notre vélo. Dans ce contexte, l'Agence d'Urbanisme a réalisé, pour le compte du Pays de la Région Mulhousienne, une carte des aménagements existants sur l'ensemble du territoire. C'est la première fois que le public peut découvrir un tel document, résultat d'une démarche initiée dès 2003, afin de structurer un réseau cyclable cohérent, sûr et continu.

S'ils sont de plus en plus nombreux à utiliser leur vélo, les habitants de la Région Mulhousienne empruntent des itinéraires qui peuvent s'avérer très différents selon le motif du déplacement :

- trajets quotidiens du domicile au travail ou au lieu d'étude (ils concernent essentiellement une circulation urbaine ou périurbaine),
- déplacements sportifs (trajets plus longs utilisant les routes ou des chemins périurbains),
- sorties récréatives (ballade de proximité en famille ou circuit à vocation touristique).



Photo : AURM

Pour répondre à chaque besoin, les collectivités doivent proposer les infrastructures permettant :

- les relations des communes avec la ville-centre, et les relations de communes à communes,
- les itinéraires à l'intérieur des communes,
- les grands itinéraires cyclables.

Les 5 critères d'exigence

Au delà du nombre de kilomètres proposés, 5 critères qualitatifs s'avèrent déterminants pour les usagers. Itinéraires sécurisés, cohérents, directs, attractifs et confortables, favoriseront l'utilisation et le succès d'un aménagement cyclable.

SOMMAIRE

Carte et Chiffres-clés

2

Comment est réalisée la carte ?

3

3 questions à :
Philippe TRIMAILLE

4

L'Agence : qui sommes-nous ?

4

*Doux pour l'environnement et bons pour la qualité de vie !

Les modes doux se définissent ainsi car ils correspondent à des modes de transport non motorisés et non polluants. Vélos, rollers, piétons ou trottinettes représentent des circulations douces et une alternative à la voiture pour les déplacements de courtes distances. En mode unique ou en complément d'autres modes, ils ont un rôle à jouer dans la diminution du trafic automobile.

agence d'urbanisme
de la région mulhousienne



Où trouver des informations sur les itinéraires ?

La carte présentée lors de la Foire Internationale de Mulhouse n'est pas encore éditée. En attendant, de nombreuses informations sont consultables ou téléchargeables sur les sites internet des partenaires associatifs ou institutionnels.

■ « 2 rives, 3 ponts, mille choses à découvrir » présente les itinéraires cyclables situés entre France et Allemagne
<http://www.2rives3ponts.eu>

■ CADR 68 :
<http://fubicy.org/mulhouse/index.php>

■ CAMSA :
<http://www.agglo-mulhouse.fr/fr/des-amenagements-cyclables>

■ Conseil Général du Haut-Rhin :
<http://www.infogeo68.fr>

■ L'Eurovéloroute n°6 relie Nantes à Budapest et se prolonge jusqu'aux rives de la mer Noire, et en passant par Mulhouse.
<http://www.eurovelo6.org>

■ Illzach (Mairie) : carte des aménagements cyclables
http://www.ville-illzach.fr/cadre_de_vie/environnement/promenades.htm

■ SITRAM :
<http://www.sitram.net>



Voie cyclable sur les berges du canal à Niffer

Chiffres
Clés

250
kilomètres
correspondant à la totalité des infrastructures cyclables recensées en avril 2009

répartis selon :

132
kilomètres
Piste cyclable

110
kilomètres
Bande cyclable

8
kilomètres
Double-sens cyclable

Définitions

Géolocalisation

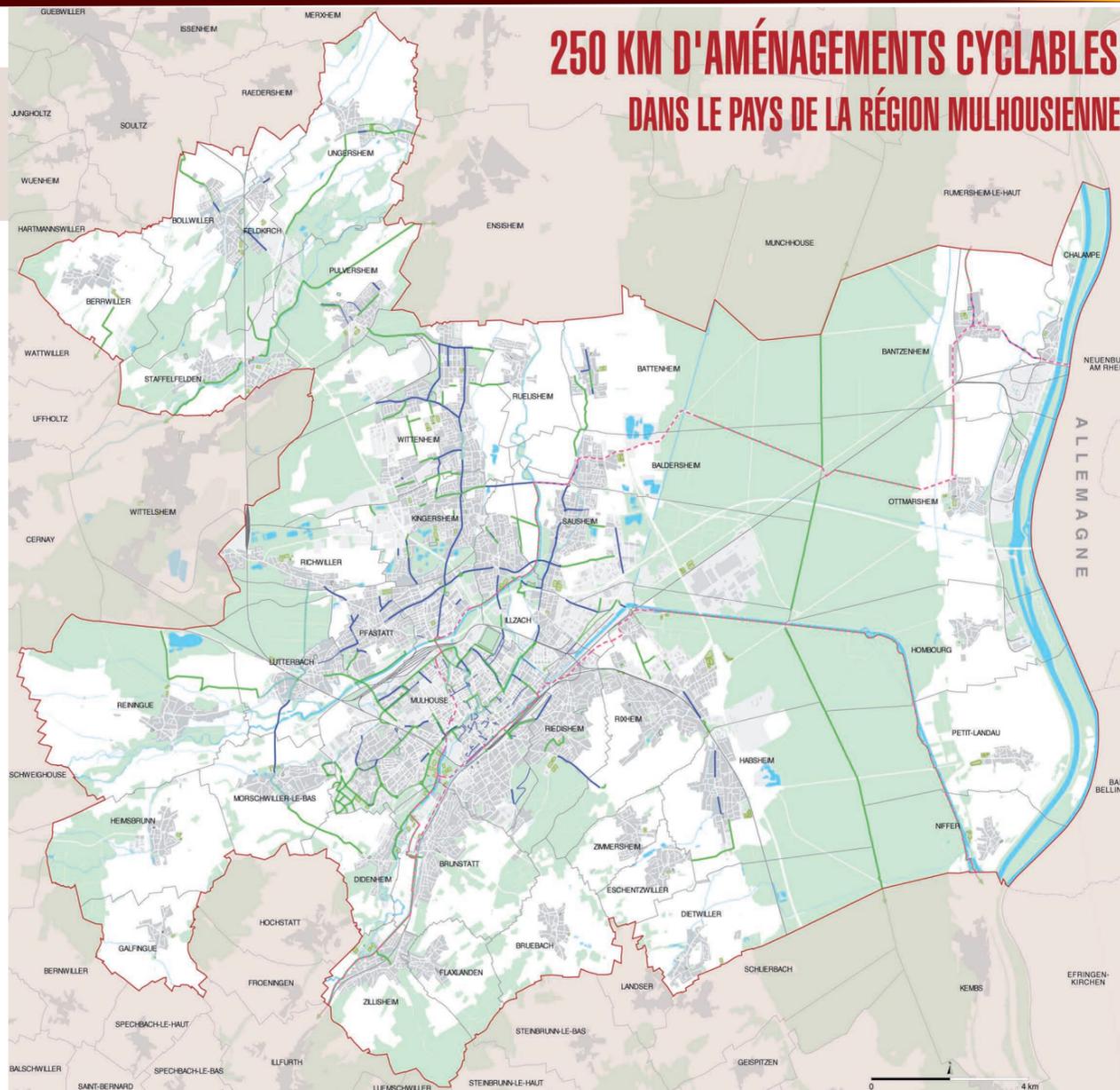
Opération consistant à localiser dans l'espace des objets. Ex: dessin d'une voie définie et localisée dans un système de coordonnées géographiques.

Géomatique

La géomatique regroupe l'ensemble des outils et méthodes permettant de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques. La géomatique consiste en au moins trois activités distinctes : la collecte, le traitement et la diffusion des données.

Système d'Information Géographique (SIG)

Outil informatique permettant d'organiser et de présenter des données alphanumériques géographiquement référencées pour produire des cartes et des plans.



250 KM D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES
DANS LE PAYS DE LA RÉGION MULHOUSIENNE



COMMENT EST RÉALISÉE LA CARTE ?
ALEXIS BORG, GÉOMATICIEN, RÉPOND À NOS QUESTIONS

Alexis Borg, est chargé du **Système d'Information Géographique** de l'Agence. C'est lui qui a mis en forme la carte des aménagements cyclables. Nous lui avons demandé comment il avait procédé. Quels étaient les outils utilisés et les étapes franchies pour aboutir au résultat final.

■ La première étape consistait à intégrer les tracés des itinéraires cyclables dans une base de **système d'information géographique (SIG)**. Les données

du territoire de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace (CAMSA) ont été délivrées sous forme d'informations géocodées par la collectivité. Pour les autres périmètres, j'ai procédé à la **géolocalisation** des tracés à partir des plans du CADR (Cyclistes Associés pour le Droit de Rouler en Sécurité).

■ La deuxième étape du travail a porté sur la mise en forme de la cartographie à l'aide d'outil de dessin.

Le tracé des aménagements cyclables (formant une couche) a été importé dans un logiciel de dessin. Il a été superposé avec un fond de plan de ville. L'ensemble a ensuite été embelli, mis en forme pour obtenir la carte finale.

Grâce aux outils informatiques les informations composant la carte pourront être actualisées ou complétées en continu en fonction des nouveaux aménagements ou des renseignements que l'on souhaitera ajouter à la carte.

REPERES

Piste cyclable



Sausheim : berges de l'III
Chaussée exclusivement réservée aux cyclistes. Elle peut être uni-directionnelle ou bi-directionnelle. Sur trottoir, il est possible de distinguer une piste cyclable séparée de l'espace piéton par une ligne blanche.

Bande cyclable



Wittenheim : cité Sainte-Barbe
Sur une chaussée avec plusieurs voies de circulation, une voie est réservée aux cyclistes et délimitée par une bande blanche discontinue.

Double-sens cyclable



Mulhouse : rue du Tivoli
Lorsque la signalisation de certaines rues à sens unique l'indique, les cyclistes sont autorisés à les emprunter à contre-sens. Ce dispositif permet une meilleure accessibilité des quartiers. Il est performant en matière de sécurité car les cyclistes et les véhicules ont une bonne visibilité l'un de l'autre.

Itinéraire jalonné



Rixheim : Pont du bouc
Itinéraire comportant des panneaux directionnels pour les cycles